

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 7

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental et demande de renouvellement du label

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération n° 14 du 28 mai 2013 validant le Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse,
- Vu sa délibération n°15a du 16 juin 2015 portant approbation de la modification du Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement départemental de Musique et de Danse,
- Vu sa délibération n°15b du 16 juin 2015 sollicitant le renouvellement du classement comme Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse auprès de l'Etat,
- Considérant que les établissements d'enseignement artistique labellisés par le Ministère de la Culture doivent mettre à jour ou redéfinir leur projet d'établissement au moins tous les 6 ans,
- Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tulle a établi un nouveau Projet d'Etablissement,
- Considérant qu'il convient, par ailleurs, de solliciter auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles un renouvellement du label,
- Vu le Projet d'Etablissement afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 -Approuve le Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

2 -Sollicite auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles un renouvellement du label.

3 -La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 16 DEC. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 16 DEC. 2024

07-12122024

Projet d'établissement 2025-2031

Conservatoire à Rayonnement Départemental
de Musique et de Danse



12/12/2024



SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------|-------|
| PREAMBULE..... | p. 2 |
| INTRODUCTION..... | p. 3 |
| I) ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC..... | p. 4 |
| 1) La ville et sa population..... | p. 4 |
| 2) Les usagers du Conservatoire..... | p. 4 |
| 3) Le personnel..... | p. 7 |
| 4) Les locaux..... | p. 7 |
| 5) Le budget..... | p. 8 |
| 6) Les activités pédagogiques..... | p. 8 |
| 7) Les activités de diffusion..... | p. 12 |
| 8) Les partenaires et réseaux..... | p. 13 |
| II) PERSPECTIVES..... | p. 15 |
| 1) Accueillir..... | p. 15 |
| 2) S'ouvrir..... | p. 18 |
| 3) Former..... | p. 22 |
| 4) Pratiquer..... | p. 25 |
| 5) Fédérer..... | p. 27 |
| 6) S'organiser..... | p. 30 |
| 7) Communiquer..... | p. 34 |
| III) MODALITES DE SUIVI | p. 37 |
| CONCLUSION..... | p. 37 |

Préambule :

Depuis plus de 40 ans la Ville de Tulle a fait de la culture un marqueur des différentes politiques municipales grâce à l'intervention de ses différents services et à une vie associative particulièrement dynamique.

Dès 1983, le rapport TARDIEN fixe les objectifs et les priorités d'une politique municipale culturelle. Les orientations de ce rapport conservent aujourd'hui toute leur actualité :

« Favoriser la vie culturelle sous tous ses aspects, au niveau de la diffusion, de la création et de la formation, en ayant particulièrement soin de les rendre accessibles aux plus défavorisés dans ce domaine, par des mesures appropriées. »

C'est à cette période que la Ville décide d'investir dans le champ culturel avec la construction de nouveaux locaux pour accueillir à la fois l'école de musique et la médiathèque.

En 1983, l'école de musique de Tulle est promue au rang d'Ecole Nationale de Musique puis a obtenu le label de Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Depuis cette période l'engagement au profit de la culture a été maintenu avec l'accompagnement de trois festivals, la création d'une salle de musiques actuelles, le soutien à la maison des métiers d'arts, l'ouverture de la médiathèque intercommunale Eric Rohmer, la création de la scène nationale l'Empreinte et en 2024 l'ouverture de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle.

C'est dans un contexte de fortes incertitudes pour les finances publiques que le conseil municipal devra débattre et statuer sur ce projet d'établissement qui a pour ambition de maintenir une offre d'enseignements pour conserver le Label de Conservatoire à Rayonnement Départemental tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement de l'équipement.

Aussi, il sera proposé de préciser les orientations pour les six prochaines années mais avec un bilan à trois ans afin de pouvoir l'ajuster en fonction de l'évolution des contextes économiques et politiques.

Introduction :

Comme cela a été précisé dans le préambule ce projet d'établissement pour la période 2025-2031 a pour ambition de conserver le Label de Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Il convient donc de rappeler la définition du label tel que précisé dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2023 :

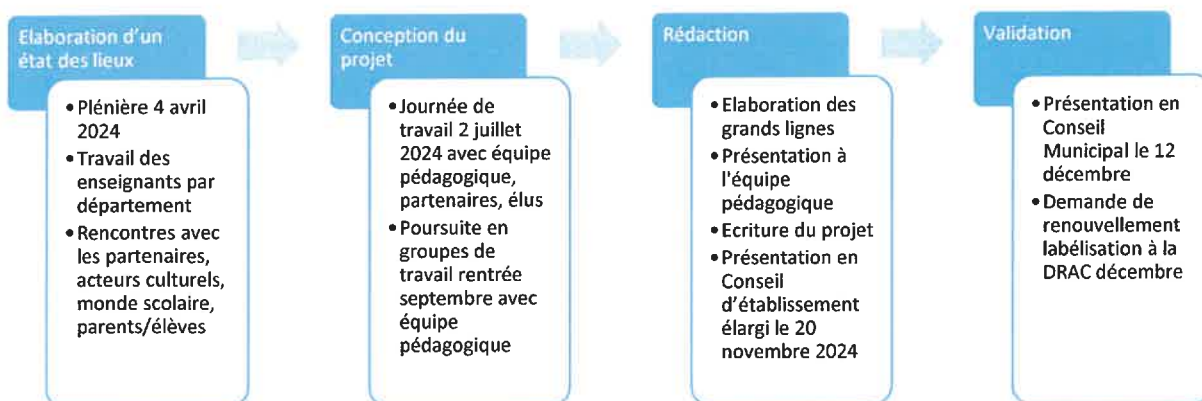
« Les conservatoires classés proposent, dans un cadre défini, un enseignement initial à l'art et à sa pratique, visant principalement l'épanouissement et l'accomplissement personnel des élèves. Ils contribuent en cela au droit de chacun d'accéder tout au long de sa vie à l'enseignement et l'éducation artistiques.

Lieux d'apprentissage *de l'art et par l'art*, ils ont vocation, au titre de cette mission de service public, à assurer un rôle de sensibilisation, d'orientation et de conseil, en éclairant les élèves sur les compétences transversales que la pratique artistique permet de développer, et sur la manière dont celles-ci peuvent contribuer à leur développement individuel. Ils accompagnent dans la réalisation de leur projet professionnel les élèves particulièrement motivés, exprimant le désir de s'orienter vers un métier artistique.

Espaces d'ouverture et de découverte, les conservatoires œuvrent à la reconnaissance de l'altérité et à la promotion de la diversité culturelle. Par le développement de l'engagement collectif, ils contribuent à la socialisation par l'art. Ils agissent dans la lutte contre toute forme de discrimination et mettent en œuvre un projet d'accueil inclusif pour les personnes en situation de handicap. Ils promeuvent l'égalité entre les femmes et les hommes en prêtant attention à la parité dans les instances de concertation comme dans les recrutements ou la constitution des jurys, en favorisant la mixité dans les pratiques collectives et en luttant contre les stéréotypes de genre, en particulier en ce qui concerne le choix des instruments, la pratique de la danse ou les distributions de rôles. »

La méthode retenue pour engager le travail autour du projet d'établissement s'appuie sur une large concertation des acteurs (équipe pédagogique et administrative, usagers, partenaires institutionnels et associatifs, élus, autres services de la collectivité et de Tulle Agglo...).

Le calendrier de réalisation est le suivant :



I. Etat des lieux / diagnostic

1) La ville de Tulle et sa population :

14 000 personnes vivent à Tulle, préfecture de la Corrèze.

Les établissements scolaires sont au nombre de 6 écoles maternelles et élémentaires, 1 école privée, 2 collèges, 1 lycée d'enseignement général, 1 lycée professionnel, 1 CFAI, 1 CFA, 1 IUT

La ville de Tulle consacre 13 à 15 % de son budget annuel à la culture. Les structures culturelles y sont nombreuses : Scène Nationale l'Empreinte, SMAC Les Lendemain qui Chantent, Cité de l'Accordéon et des Patrimoines tullistes, festival Les Nuits de Nacre, festival Du bleu en hiver, festival Ô les chœurs, festival Hoorra !, ...

Le rayonnement du Conservatoire s'étend sur l'Agglo de Tulle, composée de 43 communes pour 43 000 habitants.

2) Les usagers du Conservatoire :

Effectifs :

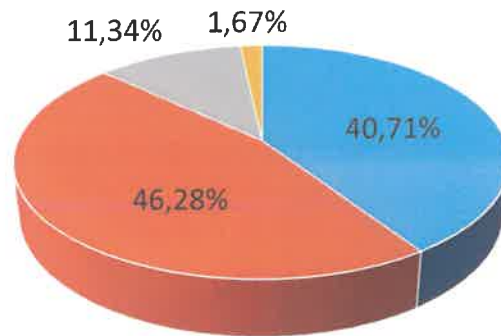
| | 2023-2024 | 2024-2025 |
|------------------|------------------|------------------|
| Musique | 428 dont 73 CHAM | 418 dont 60 CHAM |
| Musique et Danse | 25 | 22 |
| Danse | 83 dont 31 CHAD | 88 dont 20 CHAD |
| TOTAL | 536 | 528 |

60 % de filles, 40 % de garçons

Répartition géographique :

Le Conservatoire accueille des élèves résidant à Tulle (41 %), mais aussi sur l'Agglo de Tulle (46 %). Des élèves viennent également d'autres communes du département (11 %) , voire hors département (2%)

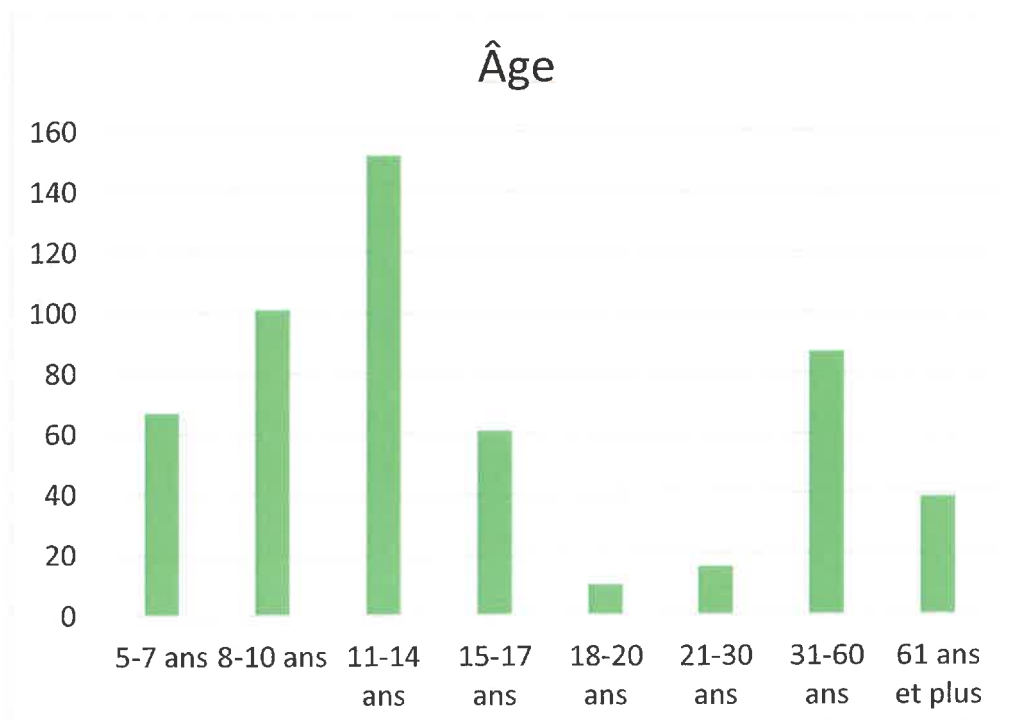
Répartition géographique des élèves



- Tulle
- Agglo hors Tulle
- Autres communes corréziennes
- Hors département

Age des élèves :

Les usagers du Conservatoire sont pour 75 % des enfants, ados, étudiants et pour 25 % des adultes.



⇒ La tranche d'âge la plus représentée au Conservatoire concerne les collégiens, qui bénéficient notamment des dispositifs Classes à Horaires Aménagés Musique et Classes à Horaires Aménagés Danse.

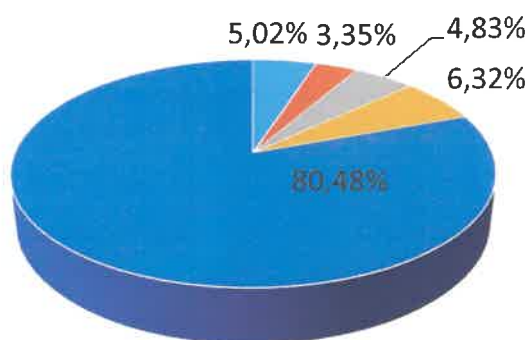
Nous constatons cependant une baisse des effectifs lors du passage au lycée, la tranche d'âge des lycéens étant beaucoup moins représentée.

Tarification sociale :

Une tarification sociale est appliquée, prenant en compte les revenus du responsable légal ou de l'élève adulte. Les familles peuvent ainsi bénéficier de réduction de cotisation allant jusqu'à 70 %.

- 5% des familles bénéficient de 70 % de réduction (tranche A)
- 3% des familles bénéficient de 50 % de réduction (tranche B)
- 5 % des familles bénéficient de 35% de réduction (tranche C)
- 6 % des familles bénéficient de 20% de réduction (tranche D)
- 80% des familles ne bénéficient d'aucune réduction (tranche E)

Tarification en fonction des revenus mensuels



- Tranche A (0 à 242€)
- Tranche B (243 à 471 €)
- Tranche C (472 à 649 €)
- Tranche D (650 à 799 €)
- Tranche E (800 € et plus)

L'Association de Parents d'Elèves du Conservatoire APEC :

L'APEC est précieuse dans le soutien aux projets et activités du Conservatoire. Qu'il s'agisse d'aide ponctuelle lors des événements et d'appui régulier aux élèves et familles, l'APEC est un partenaire privilégié et indispensable à la vie de l'établissement.

3) Le personnel :

Le personnel du Conservatoire est composé de :

- L'équipe administrative et technique :
 - o Administratif : 3 personnes, 3 ETP
 - o Technique : 1 personne, 1 ETP

- L'équipe enseignante : 31 enseignants et professeurs
 - o Danse : 2 enseignants et professeurs
 - o Musique : 29 enseignants

Une organisation à adapter :

Une réorganisation de l'équipe administrative et technique a été amorcée en septembre 2024 afin d'étoffer l'équipe administrative avec l'intégration d'un assistant de direction. L'organigramme a été modifié en conséquence.

Concernant l'équipe enseignante, des évolutions de l'organisation des départements se sont révélées nécessaires. Cette évolution des départements a été actée en septembre 2024.

La gestion des ressources humaines du Conservatoire doit s'inscrire dans une double contrainte :

- Dans un contexte de fortes incertitudes pour les finances publiques, la masse salariale de l'établissement devra être maîtrisée. Toutes les évolutions de l'offre d'enseignement annoncées sont « financées » par des redéploiements des ressources qui font suite à des mobilités ;

- L'ambition est de pouvoir assurer une stabilité de l'équipe pédagogique en contribuant à partager des emplois (quand cela est possible) avec le Conservatoire de Brive et en proposant des postes à double compétences pour certains enseignements.

4) Les locaux

Le bâtiment qui abrite l'établissement a été construit en 1982 pour accueillir une médiathèque et le Conservatoire à Rayonnement Départemental. Les seuls travaux de gros entretiens réalisés concernent le premier étage après le transfert de la médiathèque. Cet étage accueille aujourd'hui l'association Peuple et Culture et quelques salles d'enseignement du conservatoire notamment pour la pratique des musiques actuelles.

La collectivité est bien consciente de l'état du bâtiment et notamment des niveaux deux et trois. Pour cette raison, elle a fait réaliser une étude de faisabilité en 2023 par le cabinet HEMIS qui avait déjà accompagné la Ville pour des projets structurants (Salle de l'Auzelou et Cité de l'Accordéon et des Patrimoines). Les conclusions de cette étude font apparaître que des

investissements très importants devront être réalisés (entre 3 et 4.5 millions d'euros) sans pour autant apporter une véritable plus-value à ce bâtiment. Les élus souhaitent se donner un temps de réflexion pour le devenir à plus long terme de cet immeuble.

5) Le budget :

| Recettes 2024 | Dépenses 2024 |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Cotisations des familles : 138 000 € | Masse salariale chargée : 1 345 000 € |
| DRAC : 59 300 € | Charges fluides : 50 000 € |
| Conseil Départemental : 116 200 € | Coût entretien : 38 000 € |
| Agglo de Tulle : 154 000 € | Fonctionnement interne : 34 900 € |
| | Investissement : 20 500 € |

6) Les activités pédagogiques

Le Conservatoire propose 22 disciplines instrumentales :

- Claviers : piano, accordéon chromatique, accordéon basses standard
- Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique
- Chant
- Vents : flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, trombone, cor
- Musique traditionnelle : accordéon diatonique
- Musiques actuelles : clavier, guitare d'accompagnement, guitare électrique, guitare basse, batterie
- Jazz/improvisation

Les cours collectifs :

Les cours collectifs sont proposés en danse à partir de 4 ans et en musique à partir de 5 ans.

Musique :

Eveil musical (5 ans)

Atelier découverte des instruments (6 ans)

ApiC (Apprentissage instrumental par le Collectif) liant les formations musicale et instrumentale, pour les enfants dans leurs 2 premières années d'apprentissage

Formation musicale Cycles I, II et III (4 niveaux en Cycle I, 4 niveaux en cycle II, CEM)

Formation musicale CHAD (cycles I et II)

Formation musicale adultes (Cycle I et Cycle II)

Culture musicale

Ateliers MAO (Musique assistée par Ordinateur, 3 groupes)

Ateliers beat making (2 groupes)

Atelier chant Musiques Actuelles (coaching vocal des chanteurs de groupes MAA)

Cours collectif chant adultes

Danse :

Eveil corporel (4-5 ans)

Initiation danse (6-7 ans)

Cours danse CHAD (2 niveaux 6^e/5^e et 4^e/3^e)

Danse classique enfants à partir de 8 ans, ados et adultes

Danse contemporaine enfants à partir de 8 ans, ados et adultes

Atelier chorégraphique

Renforcer l'enseignement de l'accordéon en lien avec la Cité de l'Accordéon

L'accordéon est un marqueur culturel de la ville de Tulle. La présence de la Manufacture d'accordéons Maugein, du festival des Nuits de Nacre et l'ouverture en avril 2024 de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines tullistes en témoignent.

Au sein du Conservatoire, le temps dédié à l'enseignement de cet instrument (0, 5 ETP en accordéon chromatique et 0.25 ETP en accordéon diatonique) ne permet pas de développer suffisamment la classe d'accordéon et les projets qui y sont liés.

Aussi, contribuant à cette dynamique tulliste autour de l'accordéon, le Conservatoire pourra développer l'enseignement de l'accordéon chromatique, afin de :

- Accueillir un plus grand nombre d'élèves en enseignement spécialisé
- Favoriser la pratique collective
- Tisser des liens avec la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines
- Développer des projets :
 - o En milieu scolaire
 - o Dans le réseau des Conservatoires
 - o Avec les partenaires culturels (concours d'accordéon, festivals, ...)
- Contribuer à la transversalité (projet accordéon-danse par exemple)

L'enseignement des Musiques actuelles amplifiées et du Jazz, une identité

L'enseignement des musiques actuelles amplifiées et du jazz est une spécificité du Conservatoire de Tulle, valorisée dans le cadre du réseau de Conservatoires NENA, comme auprès des partenaires culturels locaux.

Le Conservatoire de Tulle accueille régulièrement les examens de 3^e cycle du réseau de Conservatoire NENA en Jazz.

Les cursus construits en Musiques actuelles amplifiées comme en jazz offrent une place centrale aux pratiques en groupes, en ensembles. Le processus de création y également est très important.

De plus, l'enseignement de ces disciplines contribue au lien direct entre les élèves et les structures culturelles locales, qu'il s'agisse de la SMAC Des lendemains qui chantent ou de festivals comme le Bleu en hiver, Hoorra ! Ces partenariats sont essentiels pour offrir aux étudiants des opportunités de jouer en public, d'échanger avec des artistes professionnels et de s'impliquer dans des projets musicaux concrets.

Les pratiques pédagogiques au cœur des engagements :

- Développer la transversalité danse et musique

Les liens entre musique et danse se tissent ponctuellement lors de projets spécifiques. Forts des expériences menées et de la richesse créée, la transversalité entre les 2 esthétiques sera à favoriser autant que possible, notamment dès le plus jeune âge en éveil et initiation.

- Adapter les parcours et cursus

Il sera intéressant de travailler à l'inscription des élèves dans la durée, dans leurs parcours d'apprentissage et de pratique artistiques. La motivation et la progression naîtront du plaisir de pratiquer.

La mise en place de parcours programmes, en parallèle des parcours études, pourra être un levier à mobiliser pour les élèves ne souhaitant pas poursuivre dans un parcours diplômant après le 1^{er} cycle. La place des élèves adultes dans les parcours d'apprentissage pourra également être interrogée.

- Renforcer le lien entre formation musicale et instrumentale

La formation musicale est le socle de l'enseignement musical, réunissant les élèves pratiquant des disciplines diverses. Aussi, le lien avec les enseignements instrumentaux doit être renforcé, tout comme avec les pratiques collectives. La pédagogie de projet peut être un levier favorisant l'acquisition de compétences communes, alliant la théorie à la mise en pratique.

Les pratiques collectives :

Les pratiques collectives suivantes sont proposées au sein du Conservatoire :

Petit(s) chœur(s) (6-10 ans)

Ensemble orchestral (cordes, vents, percussions, 2^e et 3^e cycles)

Orchestre à vents (1^{er} cycle)

Orchestre à cordes (1^{er} cycle)

Orchestre d'adultes

Musique de chambre

Ensembles de flûtes traversières (2^e et 3^e cycles)

Ensembles de guitares classiques (1^{er} et 2^e cycles)

Ensemble de Musiques latines

Ensemble de violoncelles

Atelier violoncelle chanteur

Ensemble de saxophones adultes

12 Groupes de musiques actuelles

Big band

Medium Band

Les pratiques collectives, un enjeu

Nombreux ensembles musicaux sont proposés au Conservatoire. Cependant, tous les instrumentistes ne participent pas aux ensembles, tous les instruments n'y sont pas représentés. Les formations en groupes seront à valoriser particulièrement, permettant de vivre des expériences musicales collectives, source de motivation et d'acquisition de compétences. Les pratiques collectives proposées par des ensembles musicaux partenaires seront à prendre en compte, en complémentarité de celles proposées aux Conservatoire.

L'Éducation artistique et culturelle :

Le Conservatoire intervient dans le champ de l'Éducation Artistique et Culturelle via le parcours d'Éducation Artistique Culturelle de la ville de Tulle notamment.

Même si la danse est entrée en 2023-2024 dans les propositions faites aux écoles élémentaires de la ville, l'offre concernant la musique est actuellement moins riche que les années précédentes. Les professeurs d'instrument poursuivent cependant de nombreuses présentations dans les écoles, y compris sur l'Agglo.

L'Orchestre à l'École, en place depuis plusieurs années à l'école Joliot Curie auprès des classes de CM1 et CM2, suscitent des envies auprès des autres écoles de la ville. Le dispositif pourrait également être revu pour impliquer davantage les élèves et leurs familles dans ce projet éducatif, culturel, social et familial.

Des actions culturelles à soutenir

Les interventions auprès des publics scolaires sont fondamentales pour sensibiliser à l'art tous les enfants, quelques soient leurs cultures et classes sociales. Aussi, un soutien particulier pourra être envisagé pour le maintien et développement des interventions en milieu scolaire, assuré par des enseignants spécialisés.

Les Classes à Horaires Aménagés :

Des Classes à Horaires Aménagés sont en place en musique avec le collège Clémenceau et en danse avec le collège Victor Hugo.

Les élèves musiciens viennent au Conservatoire deux après-midis par semaine entre 15h30 et 17h. Ces créneaux permettent de placer leurs cours de formation musicale et leurs cours instrumentaux. La pratique collective se déroule le plus souvent en dehors des horaires CHAM.

Les élèves danseurs participent au Conservatoire à 2 heures de cours par semaine en deux groupes d'âge (6^e/5^e et 4^e/3^e). Certains élèves CHAD participent à des cours supplémentaires au Conservatoire afin d'intégrer le Coursus.

Ces aménagements d'horaires facilitent l'organisation de nombreuses familles.

De plus, les élèves CHAM et CHAD bénéficient de cours complémentaires au sein des collèges et participent à de nombreux projets artistiques.

Cependant, le lien entre les 3 établissements est à développer. Les projets CHAM-CHAD-CRD seront à imaginer pour générer davantage d'échanges et de transversalité.

7) Les activités de diffusion

Le Conservatoire encourage et met en place des situations où l'élève est immergé dans un environnement musical ou artistique, un élément essentiel pour compléter son apprentissage et sa pratique. Cela représente non seulement l'aspect visible des activités et des productions des classes et des élèves artistes, mais c'est également un « outil pédagogique » qui s'intègre aux cours. Cette démarche offre aux élèves l'opportunité de vivre l'expérience de la scène et de l'interaction avec un public.

Le Conservatoire propose des moments de diffusion au sein du Conservatoire :

- Auditions musicales « Elèves en scène » tous les 15 jours environ
- Nuit des Conservatoires fin janvier chaque année
- Portes ouvertes des classes de danse, une semaine fin décembre
- Portes ouvertes du Conservatoire, fin d'année scolaire

Les locaux du Conservatoire ne permettant pas d'accueillir des événements plus conséquents en interne, de nombreuses représentations, concerts et spectacles se déroulent hors les murs, sur la ville de Tulle ou sur l'Agglo notamment via le dispositif Territoire en Concerts.

Evènements à Tulle :

- Concert de fin d'année
- Participation au Marché de Noël : concert de cuivres, concert accordéons diatoniques, farandole de Noël
- Concerts des classes d'instruments, des classes de jazz
- Cité de l'accordéon et des patrimoines : concerts-examens des classes instrumentales (3^e cycles notamment), Concert accordéons et percussions
- Empreinte Scène Nationale :
 - o 4 samedis / an représentations au Petit forum
 - o 1 soirée concert / spectacle / examen 3^e cycle au plateau
- SMAC des Lendemains qui chantent : 2 soirées de concerts Musiques actuelles amplifiées (avec passage des examens en conditions scéniques)
- Concerts Musiques Actuelles Amplifiées, à l'internat du lycée professionnel René Cassin ainsi qu'à la Maison de quartier de Virevialle
- Semaine du Conservatoire à l'Auzelou : concerts et spectacle de danse
- Fête de la musique,

Territoire en concerts : 8 à 10 concerts et spectacles proposés chaque année aux communes de l'agglomération de Tulle. Citons par exemple en 2024 :

- Danses d'anches (spectacle des classes de danse contemporaine, accordéon chromatique et hautbois sur de la musique baroque)
- Concert de guitare classique
- Concert piano
- Concert cordes (violon, alto, musique de chambre)
- Concert « Trombones olympiques »
- Concert classes de chant et formation musicale « Il était une voix »
- Concert Jazz Medium Band et Big Band

Le dispositif Territoire en Concerts est très intéressant pour le rayonnement du Conservatoire sur le territoire. Son évolution sera à étudier pour générer plus d'interaction avec les communes et de rencontres avec les publics.

Une stratégie de communication à définir

La communication du Conservatoire est relayée par le service communication de la ville :

- Page du Conservatoire sur le site internet de la ville
- Communiqués de presse
- Affichage en interne au Conservatoire essentiellement
- Journal communal Tulle Mag
- Journal de l'agglomération TAM
- Plaquette de présentation du Conservatoire créée en juin 2024

Cependant, la stratégie de communication est à travailler et à développer car le Conservatoire manque de visibilité et de valorisation de ses activités, d'enseignement comme de diffusion.

Un travail sur l'identité à donner au Conservatoire sera également à mener.

8) Les partenariats et réseaux

Le Conservatoire s'inscrit dans une dynamique de partenariat :

- CHAM avec le collège Clémenceau (convention ville de Tulle – l'Empreinte Scène Nationale – collège Clémenceau)
- CHAD avec le collège Victor Hugo
- La SMAC Des lendemains qui chantent (convention de partenariat)
- L'Empreinte Scène Nationale (convention pour la mise à disposition du théâtre, du matériel et du personnel)
- Mise à disposition de locaux et de matériel auprès de nombreuses associations citées ci-dessus dans le cadre des pratiques en amateur
- Festival des Nuits de Nacre pour l'organisation de master-class avec les artistes du Festival

Le conservatoire prend place dans les réseaux suivants :

- Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de la Corrèze qui lie plus particulièrement 3 établissements d'enseignement artistique : le CRD de Tulle, le CRD de Brive et à l'École Théadamuse (école intercommunale de musique, de danse et de théâtre de Haute-Corrèze) : partenariats de projets, enseignants communs, réflexions pédagogiques et examens en partie communs
- Réseau Conservatoires NENA (Nord Est Nouvelle-Aquitaine) : CRR de Limoges, CRD de Brive, de la Creuse, de la Dordogne et de Tulle
- Conservatoire de France

Des partenariats à renforcer

Les partenariats et l'implication dans les réseaux sont précieux pour maintenir une richesse et un dynamisme dans la vie du Conservatoire. Il conviendra d'entretenir ces relations et de les renforcer, voire de les développer avec de nouveaux acteurs.

II. Perspectives

Compte tenu du diagnostic réalisé, les perspectives pour les 6 années à venir se dégagent en 7 verbes d'action :

- Accueillir
- S'ouvrir
- Former
- Pratiquer
- Fédérer
- S'organiser
- Communiquer

Chacune de ces perspectives est traduite en actions, avec précision du délai de réalisation. Les modalités de suivi du projet et de ces actions sont également décrites.

1) Accueillir

| Actions | Délais de réalisation |
|--|-----------------------|
| Réorganisation des espaces | Septembre 2024 |
| Rafraichissement des locaux | 2025 et 2026 |
| Accompagnement inclusion : référent handicap | Septembre 2024 |
| Optimisation des relations avec les familles | 2025 |
| Etude de la tarification | 2027 |

Les locaux

Afin d'offrir, à court terme, un environnement de travail et d'apprentissage plus qualitatif, il a été demandé aux services techniques de chiffrer un programme de gros entretien des deux niveaux et des circulations (Peinture, revêtements muraux, sols, faux plafonds et éclairage.)

Par ailleurs, il a été décidé de revoir, à l'occasion de cette rentrée de septembre 2024, l'occupation de certains espaces avec comme objectifs de :

- rapprocher la salle des professeurs et les bureaux de l'équipe administrative.
- dissocier l'espace d'accueil du secrétariat
- regrouper les musiques actuelles au premier niveau
- proposer aux élèves un espace de travail au calme
- créer un centre de ressources, en lien avec les archives, pour mieux gérer et partager

les partitions

- proposer un système de consignes sécurisé pour permettre aux élèves de déposer leur instrument.

Les relations avec les familles

Comme cela a été précisé plus haut un espace d'accueil dédié a été créé pour permettre de recevoir les familles et les élèves dans de meilleures conditions.

La relation aux familles c'est aussi leur permettre, pour celles qui le souhaitent, d'avoir accès à un outil numérique adapté. Il sera possible pour les familles via le logiciel Imuse :

- De suivre en lien le dossier des élèves (bulletins d'évaluation, absences, horaires de cours...)
- De déposer des documents nécessaires à leurs dossiers (avis d'imposition, certificat médical pour la danse, formulaire de droit à l'image...)
- De réaliser les pré-inscriptions et inscriptions en ligne.

Le logiciel métier Imuse offre de la facilité à la fois sur le volet administratif mais aussi pour les enseignants qui le souhaitent (envoi d'emails aux élèves par exemple).

La nouvelle équipe administrative a bénéficié d'un temps de formation de deux jours pour l'utilisation de cet outil.

Les enseignants qui souhaitent l'utiliser pourront être accompagnés et le matériel informatique dédié sera amélioré.

Dans ce cadre, l'ensemble du bâtiment a été équipé d'un dispositif wifi à l'occasion de cette rentrée 2024.

Inclusion

Le Conservatoire a à cœur d'accueillir les élèves à besoins spécifiques qui souhaitent pratiquer une activité artistique. Pour cela un référent handicap est à la disposition des familles et des enseignants. Il assure la coordination entre les élèves et professeurs, mais également le lien avec les familles, pour une prise en charge adéquate et une adaptation des enseignements et/ou modalités pédagogiques. La possibilité d'accompagner les élèves qui en ressentent le besoin est stipulée sur la fiche d'inscription du Conservatoire depuis septembre 2024.

En fonction des situations, les familles pourront fournir au référent inclusion les informations qu'elles jugent nécessaires pour une inclusion dans les meilleures conditions.

A ce jour, pour assurer ces missions, le référent handicap bénéficie d'une heure hebdomadaire. La structuration de son rôle et de son intervention pourra se poursuivre se poursuivre dans les années à venir.

Parallèlement aux missions du référent handicap, la collectivité a mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Il a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Le Conservatoire est donc sensible à ces questions tant pour les élèves que pour son personnel.

Tarification

La grille de tarification du Conservatoire est établie en fonction des critères suivants :

- Age (enfants et étudiants / adultes)
- Cours suivis
- Commune de résidence (Tulle et Agglo, autres communes corrésiennes, hors département)
- Avis d'imposition

Une réduction s'applique lorsque plusieurs membres d'une même famille sont élèves.

De plus, comme préconisé dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2023, le Conservatoire tend à « faciliter l'accès du plus grand nombre à l'offre » d'enseignement artistique. Pour cela une tarification sociale est en place, permettant une réduction de cotisation de 20 à 70 % en fonction des revenus des familles.

Cependant, seulement 20 % des familles bénéficient de cette réduction. Aussi, il sera nécessaire de réaliser une analyse plus fine pour déterminer si la tarification est un réel levier d'attractivité.

De plus, l'information aux familles concernant les autres aides possibles pourra être développée (aides du CCAS, aides des Comités d'Entreprises, de la CAF, ...)

2) S'ouvrir

Le Conservatoire de Musique et de Danse de Tulle souhaite aller à la rencontre de la population, élargir ses publics. Tout en valorisant ce qui est réalisé au CRD, l'objectif est de mieux se faire connaître et de faire tomber les barrières.

| Actions | Délais de réalisation |
|---|-----------------------|
| Structuration et développement de l'Education Artistique et Culturelle en Musique et en Danse | Septembre 2025 |
| Révision du dispositif Orchestre à l'Ecole | 2025 |
| Poursuite intervention petite enfance | 2025 |
| Participer à des forums, rencontres | 2025 |
| Fréquenter des œuvres et des artistes | 2025 |
| Diffusion hors les murs / Dispositif Territoire en Concerts | 2026 |
| Projets avec acteurs locaux | En cours |

Structuration et développement de l'Education Artistique et Culturelle en Musique et en Danse

Le conservatoire tisse des relations étroites avec les établissements scolaires, afin de garantir à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, un accès à une éducation musicale de qualité, dans le cadre d'un projet éducatif commun.

Le parcours d'Education Artistique et Culturelle de la Ville de Tulle permet de présenter aux écoles maternelles et élémentaires les possibilités de projets que le Conservatoire et les acteurs culturels de la Ville peuvent leur offrir.

Pour se faire, des enseignants spécialisés en musique et en danse sont indispensables au sein du Conservatoire. Ils assurent un travail de terrain auprès des enseignants, dans un climat de confiance et de proximité.

Des projets danse ont ainsi vu le jour depuis septembre 2024, réalisés par un professeur de danse DE, et pourront se structurer dans les années prochaines.

En musique, le recrutement d'un enseignant spécialisé en intervention scolaire est nécessaire pour pouvoir proposer des projets variés et adaptés aux scolaires de la Ville. Il permettra au Conservatoire de s'intégrer davantage dans le parcours d'EAC de la Ville, notamment dans les parcours communs aux autres structures culturelles autour des thématiques de l'Accordéon et du 9 juin 1944.

Orchestre à l'Ecole

Depuis de nombreuses années, le Conservatoire est porteur d'un projet d'Orchestre à l'Ecole dont bénéficient 2 classes de CM1 et CM2 de l'Ecole Joliot Curie.

Pour 2024-2025, seule la classe de CM2 termine son projet sur 2 ans, dans la perspective de révision du dispositif.

L'orchestre est composé de 4 instruments : clarinettes, saxophones, trombones et violoncelles. Malgré un enseignement de qualité assuré par 4 professeurs du Conservatoire a raison d'1h30 hebdomadaires, ce dispositif ne semble pas pleinement remplir ses missions car :

- Les enfants de l'Orchestre ne bénéficient pas des instruments à leur domicile.
- Les représentations musicales des enfants sont réalisées uniquement en interne à l'école
- Les enfants n'ont pas l'occasion de fréquenter des œuvres, de rencontrer des artistes, ni de rendre visite à des luthiers.

Aussi, à partir de novembre 2024, les instruments du Conservatoire sont mis à disposition des élèves, à l'école comme à leur domicile.

De plus, pour le démarrage d'un nouveau projet à partir de 2025-2026, sera à l'étude la possibilité d'adhérer à l'association nationale Orchestre à l'Ecole et de pouvoir ainsi bénéficier d'échanges, de ressources, de conseils et avoir la possibilité de répondre aux appels à projets.

Ce nouvel Orchestre à l'Ecole pourra être proposé aux différents établissements scolaires de Tulle, afin de faire tourner les bénéficiaires sur la ville.

Poursuite des interventions auprès de la Petite enfance

Depuis plus de 40 ans, le Conservatoire de Musique et de Danse de Tulle intervient dans le domaine de la petite enfance, notamment de manière hebdomadaire à la Crèche collective de Tulle.

Ces séances sont très ancrées et appréciées, par les enfants et leurs familles, et un véritable lien s'est créé avec le personnel du multi-accueil.

Il est important de soutenir cette action d'éveil et d'imprégnation musicale et sensorielle. Des possibilités de développement sur l'Agglo peuvent être envisagées.

Participer à des forums, rencontres

Dans la volonté d'ouverture du Conservatoire, il est intéressant de saisir les occasions de rencontrer des publics qui ne viendraient pas spontanément vers le Conservatoire. La

participation au forum des associations peut être un exemple de moment d'échange et d'information auprès de la population.

De plus, le personnel du Conservatoire peut également participer à des rencontres professionnelles, riches d'expériences, échanges pédagogiques et d'innovations artistiques.

Quelques exemples en 2024 :

- Journée nationale sur la pédagogie du saxophone
- Journée professionnelle « inclusivité des formations artistiques et enjeux de la création adaptée »

Fréquenter des œuvres et des artistes

Le Conservatoire a pour mission d'encourager l'ouverture d'esprit des élèves, de susciter leur curiosité, de faciliter la découverte artistique et de développer leur culture.

Aussi, il est important que des dispositifs soient mis en place pour faciliter l'accès aux spectacles et la fréquentation des œuvres. Pour se faire, des partenariats sont tissés avec les lieux de diffusion et les festivals sur Tulle (L'Empreinte Scène Nationale, SMAC Des lendemains qui chantent, festival du Bleu en Hiver, ...). Des tarifs incitatifs sont proposés aux élèves, accompagnés de leurs professeurs pour préparer et assister aux spectacles.

Les rencontres avec les artistes sont également à favoriser : Master-class, bord-plateaux, répétitions publiques, restitution de résidence, ...

Diffusion hors les murs / Dispositif Territoire en Concerts

Le Conservatoire dispose au sein de son bâtiment d'une salle qui, compte tenu de sa capacité d'accueil et des conditions techniques, permet uniquement d'accueillir les auditions d'élèves. Ces moments musicaux appelés « élèves en scène » se déroulent environ tous les 15 jours devant un public constitué de parents d'élèves.

Les concerts et spectacles se déroulent hors les murs, sur la ville de Tulle et sur l'Agglo essentiellement. Ces moments de diffusion sont très importants pour :

- Mettre les élèves en situation d'artistes, sur scène, dans les meilleures conditions possibles, avec la technique nécessaire ;
- Valoriser les activités, les projets, les enseignements du Conservatoire ;
- Elargir les publics, hors cercle familial des élèves ;
- Susciter des vocations.

Sur la commune de Tulle, le Conservatoire bénéficie de nombreuses opportunités pour se produire hors les murs :

- Semaine du Conservatoire à la salle de l'Auzelou
- 4 moments musicaux chaque année au petit forum de la scène nationale l'Empreinte

- 1 soirée de concert ou spectacle dans la salle de spectacles de la scène nationale l'Empreinte
- 2 soirées de concerts à la SMAC Des lendemains qui chantent
- Auditorium de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines tullistes
- Médiathèque intercommunale Eric Rohmer

De nombreux autres lieux peuvent être utilisés pour mettre en valeur les productions des élèves.

Sur l'agglo, le dispositif « Territoire en concerts » est mis en place depuis une dizaine d'année. 8 à 10 concerts/spectacles sont proposés chaque année scolaire aux communes de l'Agglo. Les élèves ont ainsi l'occasion de se produire dans des lieux diversifiés : églises, salles polyvalentes, extérieur...

Ce dispositif pourra être amené à évoluer en proposant par exemple :

- des dates plus échelonnées sur l'année scolaire
- des interventions scolaires en amont de l'organisation du concert/spectacle pour sensibiliser les enfants de la commune
- des ateliers de pratique artistique à destination des habitants de la commune en parallèle du concert/spectacle

L'objectif est ainsi de favoriser l'implication des communes, de développer les publics et de varier les propositions de diffusion pour nos élèves-artistes, tout en ancrant le rayonnement du Conservatoire sur le territoire.

Projets avec acteurs locaux

De nombreux projets existent entre le Conservatoire et ses partenaires. Il est intéressant d'élargir les partenariats qui peuvent prendre des formes multiples :

Partenaires du monde éducatif :

- Concert annuel des groupes de musiques actuelles au lycée professionnel René Cassin et ateliers de pratique artistique possibles ;
- Ateliers trimestriels avec le Campus Junior ;

Partenaires avec le tissu culturel :

- Approche de la Cours des arts pour des projets transversaux

Projet en lien avec la population tulliste :

- Projet « objets musicaux » avec Peuple et Culture et service culture de la ville
- Projet « perspectives / vues d'ici » avec Corrèze Habitat

Des projets avec les acteurs du champ médico-social pourraient également être intéressants à mener dans les années à venir.

3) Former

| Actions | Délais de réalisation |
|---|------------------------------|
| Transversalité Musique-Danse | Septembre 2025 |
| Parcours études / parcours programmes | Septembre 2026 |
| Pratiques collectives centrales, lien FM-FI | Septembre 2026 |
| Modalités d'évaluation | Septembre 2026 |
| Formation de l'équipe du Conservatoire | En cours |

Transversalité musique-danse dès l'éveil

La transversalité dans les enseignements et les pratiques est essentiel dès le plus jeune âge.

Aussi, la mise en lien de la musique et de la danse dès l'éveil et l'initiation doit être favorisée par la création des cours communs aux deux esthétiques. Les professeurs de musique et de danse travailleront conjointement à la structuration de ces cours d'éveil commun musique et danse.

Au-delà de l'éveil et de l'initiation, la transversalité entre la musique et la danse est à favoriser dès que possible, les musiciens s'enrichissant de la prise de conscience du corps et les danseurs des expériences musicales en live par exemple.

Parcours études / parcours programmes

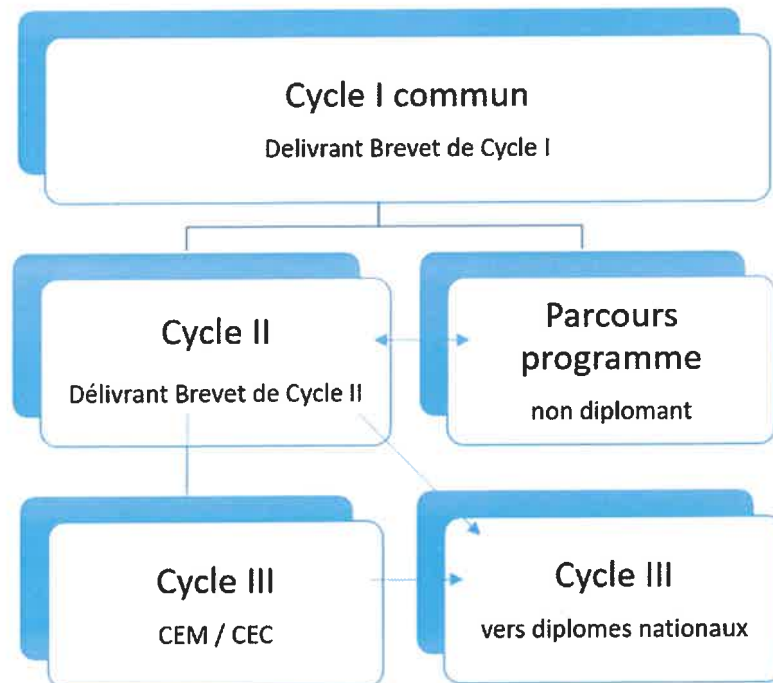
Les parcours proposés au Conservatoire doivent permettre l'enseignement initial à l'art et à sa pratique, en répondant à la double mission :

- Former des amateurs épanouis ;
- Accompagner les élèves qui s'orientent vers un métier artistique, une professionnalisation.

L'objectif est la recherche de l'épanouissement de l'élève et l'inscription de son parcours dans la durée. Le Conservatoire doit être en mesure de proposer des parcours qui permettent à chacun de trouver sa place, de développer son projet.

Ainsi pourront être proposés au Conservatoire un parcours diplômant (cursus) et un parcours programme.

Des pistes de travail permettent d'envisager les possibilités suivantes :



De plus, afin de renforcer les passerelles entre les arts, voici des exemples de transversalité qui pourraient être envisagés :

- La danse pourrait être une pratique collective validée dans le parcours des musiciens ;
- La pratique chorale pourra être prise en compte dans le parcours des danseurs ;
- Le cours de culture musicale pourrait être élargi à la culture chorégraphique

Un parcours spécifique pourra être imaginé pour les adultes qui souhaitent débiter la musique ou la danse, ou reprendre une pratique artistique, sans souhaiter s'insérer dans un cursus diplômant.

Les nouvelles modalités pédagogiques telles que l'APIC, Apprentissage Par l'Instrumental et le Collectif, trouveront leurs places dans les nouveaux cursus et parcours.

L'enseignement se doit de prendre en compte les évolutions technologiques et les nouvelles tendances musicales. La capacité à intégrer des outils numériques devient essentielle pour les jeunes musiciens souhaitant s'inscrire dans les courants les plus contemporains. Les ateliers de Musique Assistée par Ordinateur et de Beat Making en sont un exemple.

Les activités de création seront également valorisées et apporteront une couleur spécifique aux parcours des élèves.

Pratiques collectives centrales, lien FM-FI

Dans la conception des cursus et parcours, une place centrale sera accordée aux pratiques collectives, qui donnent sens à l'apprentissage, en permettant à l'élève de partager avec d'autres sa pratique artistique. Source de motivation et de plaisir, les pratiques collectives créent du lien entre concept et réalisation, permettent de mettre en pratique les apports théoriques.

Les compétences acquises par le jeu en groupe complètent les apprentissages du cours individuel. Les ensembles peuvent prendre de multiples formes, orchestres ou musique de chambre, en favorisant les ensembles pluri-instrumentaux et vocaux, afin que chaque élève puisse s'inscrire dans cette dynamique de pratique en groupe.

Modalités d'évaluation

Parallèlement au travail réalisé concernant les parcours études et parcours programmes, la question des modalités d'évaluation sera traitée.

Les modalités d'évaluations pourraient prendre diverses formes qu'il conviendra de déterminer : Maintien des examens, en public, sous forme de concert, en mode projet, quelle place donnée au contrôle continu, ...

Formation de l'équipe du Conservatoire

La formation l'équipe, enseignante et administrative, est indispensable pour accompagner le projet d'établissement.

En 2024, des formations ont été suivies par les agents :

- Formation Imuse de l'équipe administrative, pour accompagner le développement des relations aux familles via ce logiciel. Les professeurs pourront également bénéficier d'un temps de formation, en interne
- Formation au logiciel Ableton
- Formation avec le CREA d'Aulnay sus bois
- Formation « chorégrapheur pour les enfants 4-10 ans » Pont Supérieur de Nantes
- Formation « donner corps à l'improvisation », avec Didier Petit

Des formations concernant la transversalité dans l'enseignement artistique pourront être amorcées pour accompagner la mise en place des premières actions du projet d'établissement.

4) Pratiquer

| Actions | Délais de réalisation |
|---|-----------------------|
| Validation des pratiques collectives via ensembles musicaux partenaires | 2025 |
| Pratiques en amateur à structurer | 2026 |
| Modalités de soutien à préciser | 2026 |
| Lieu ressources, partage d'expériences, conseils | 2026 |

Validation des pratiques collectives via ensembles musicaux partenaires

Les pratiques collectives sont proposées au sein du Conservatoire comme auprès des structures culturelles partenaires.

Pour l'obtention d'un diplôme, la validation de la pratique collective est nécessaire.

Jusqu'à présent uniquement validées via les ensembles du Conservatoire, les pratiques collectives pourront désormais être validées via les ensembles instrumentaux partenaires, par exemple avec l'Harmonie des Enfants de Tulle (pour les instruments à vents et percussions) ou l'ensemble départemental d'accordéons Jeux de Lames.

Il sera nécessaire de définir les modalités de validation et de les fixer par convention :

- Assiduité aux répétitions et concerts
- Quel(s) niveau(s) ? Quel(s) cycle(s) ?
- Quelles modalités d'évaluation ?

La validation des pratiques collectives via les ensembles partenaires pourra être mise en place dès le premier semestre 2025 à titre expérimental.

Pratiques en amateur à structurer

La pratique en amateur est une finalité pour une grande majorité de nos élèves.

Aussi, comme le stipule le Schéma National d'Orientation Pédagogique, le Conservatoire doit être en mesure d'« apporter aux élèves les outils d'une autonomie leur permettant de développer leur pratique artistique au sein du Conservatoire comme à l'extérieur, pendant et après leurs études ».

Les possibilités offertes aux élèves de pratiquer en amateur sont nombreuses, pendant leur formation au Conservatoire comme à l'extérieur.

Le soutien du Conservatoire aux pratiques en amateur relève souvent du prêt de locaux et de matériel. C'est le cas actuellement pour l'Harmonie des Enfants de Tulle, la Banda des Copains

d'accords, le Big-Band jazz ensemble de Tulle, l'Echo des Muses, Jeux de lames, Carnyx Brass Band, l'orchestre départemental de la CMF.

Dans l'intérêt de tous, le recours à la structuration et au conventionnement permettrait de mieux valoriser et informer les possibilités.

La convention entre le Conservatoire et Des lendemains qui chantent est en ce sens un exemple, favorisant le lien entre la musique vivant et la transmission des pratiques et la mutualisation de compétences et de moyens.

Modalités de soutien à préciser

Afin de développer et structurer les pratiques en amateur, le Conservatoire peut intervenir en soutien en :

- Informant les parties prenantes, créant du lien, des rencontres
- Assurant un accompagnement artistique, pédagogique, technique
- Accueillant des répétitions
- Apportant un soutien logistique
- Favorisant et officialisant les partenariats par conventionnement

Les modalités de soutien avec chaque structure partenaire pourront être précisées.

Lieu ressource, partage d'expérience, conseils

Le Conservatoire se doit d'être lieu ressource, en capacité d'orienter les amateurs vers des possibilités de pratique. L'équipe pédagogique peut apporter conseil aux amateurs, ensembles ou compagnies. L'accueil de résidence d'artistes permet de consolider les pratiques dans les espaces du Conservatoire, en fonction des possibilités.

Ces missions de lieu de conseils et de ressources peuvent être complémentaires avec celles assurées par d'autres acteurs culturels locaux tels que Des lendemains qui chantent ou le Centre Régional de Musiques Traditionnelles en Limousin.

5) Fédérer

| Actions | Délais de réalisation |
|---|-----------------------|
| Conseil d'établissement | 2024 |
| Réseau Conservatoires NENA | 2024-2027 |
| Convention CRD Tulle-Brive | 2024-2027 |
| Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques | 2022-2028 |
| Lien avec les acteurs culturels | En cours |

Conseil d'établissement

Le Conseil d'Etablissement est l'instance institutionnelle essentielle à la concertation autour des sujets qui concernent l'établissement et notamment sur les textes cadres et le projet d'établissement.

Le Conseil d'Etablissement s'est réuni à deux reprises pour travailler et statuer sur le projet d'établissement :

- 2 juillet 2024 : présentation du diagnostic et travail sur les grandes thématiques du futur projet
- 20 novembre 2024 : présentation des grands axes du projet d'établissement

La composition du Conseil d'Etablissement, présidé par un représentant de la collectivité gestionnaire, est définie dans le règlement intérieur :

- Collectivité territoriale (élus, administration)
- Direction et des personnels, dont le référant handicap, chaque spécialité de l'offre d'enseignement étant représenté
- Usagers (élèves, familles, membres de l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire)

Peuvent être associés des représentants :

- De l'Education Nationale (CHAM, CHAD, OAE, ...)
- Des établissements médicaux-sociaux
- Selon le règlement intérieur, des personnalités ou partenaires d'autres structures ou autres collectivités

Réseau Conservatoires NENA

Le Conservatoire fait partie du réseau de Conservatoires NENA (Nord Est Nouvelle-Aquitaine) qui comprend :

- Le CRR de Limoges
- Le CRD de Brive-La-Gaillarde
- Le CRD de la Dordogne
- Le CRD de la Creuse
- Le CRD de Tulle

Ce réseau est précieux pour les échanges qu'il génère en termes de pédagogie et de projets.

La convention 2024-2027 définit les modalités du partenariat portant sur :

- *La mutualisation des ressources pédagogiques pour tous les niveaux et plus particulièrement dans le cadre des diplômes nationaux ;*
- *Un travail pédagogique commun autour des pratiques collectives en théâtre, danse et musique ;*
- *La mise en œuvre d'actions culturelles communes¹.*

Convention CRD Tulle-Brive

La convention établie entre les villes de Brive-La-Gaillarde et de Tulle porte sur « les modalités d'inscription des élèves entre le conservatoire à rayonnement départemental de Brive-La-Gaillarde et le conservatoire à rayonnement départemental de Tulle »

Etablie pour 2024-2027, cette convention permet aux élèves, par la complémentarité des enseignements dans les 2 établissements, de suivre des cours à la fois au CRD de Tulle et au CRD de Brive, en réglant des droits d'inscription uniquement auprès de l'établissement qui prodigue les cours de sa discipline principale.

Par ailleurs, il est à noter que les Conservatoire de Tulle et de Brive entretiennent des relations étroites en matière de ressources humaines, par la mutualisation de certains enseignements. Compte tenu des difficultés croissantes à recruter, notamment sur des temps partiels d'enseignement, la mutualisation des heures d'enseignement entre les 2 établissements peut rendre plus attractifs les postes à pourvoir.

¹ « Convention de partenariat entre les conservatoires de Limoges, Brive-La-Gaillarde, Tulle, de la Creuse, et de la Dordogne » 2024-2027.

Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques

Le Conservatoire est activement présent dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la Corrèze.

Le SDDEA 2022-2028 poursuit principalement quatre objectifs :

- *Contribuer au développement de la cohésion territoriale en structurant rationnellement les enseignements artistiques,*
- *Diversifier l'offre d'enseignement artistique et élever son niveau qualitatif,*
- *Faciliter et encourager l'accès du public à l'enseignement artistique,*
- *Rendre cet enseignement plus lisible et plus attractif pour le public et les acteurs de la vie locale².*

Par ce Schéma, le Conseil Départemental de la Corrèze met en lien les 3 écoles centres (CRD de Tulle, CRD de Brive et Ecole Théadamuse), les écoles de musique associatives. Il soutient également les principaux acteurs culturels de l'Education Artistique et Culturelle en Corrèze ainsi que les dispositifs phares, comme, par exemple, les projets d'orchestres à l'école.

Lien avec les acteurs culturels

Le Conservatoire tisse des liens étroits avec de nombreux acteurs territoriaux, structures artistiques, éducatives, culturelles, ou associatives). Dans le cadre du projet d'établissement, il est essentiel de faire vivre ses relations, les développer, les formaliser. Le conventionnement contribue à solidifier la relation partenariale en précisant les rôles de chacun, les modalités de coopération, et en renforçant l'engagement durable de chaque structure.

² « Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques », Conseil Départemental de la Corrèze, 2022-2028

6) S'organiser

Afin d'accompagner la mise en place de ce projet d'établissement, il a été nécessaire d'adapter l'organisation administrative et pédagogique du conservatoire

| Actions | Délais de réalisation |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Organigramme | Rentrée 2024 |
| Départements et Conseil pédagogique | Rentrée 2024 |
| Règlement intérieur | Rentrée 2025 |
| Règlement des études | 2026 |

Organigramme

Un agent de catégorie B a intégré l'équipe administrative sur un poste d' « Assistant de Direction » ayant pour mission de coordonner le travail de l'équipe administrative et technique et d'assurer la gestion du Pôle Scolarité (Chargé de l'Action Culturelle, Chargé des Partenariats Educatifs Chargé de l'Education Artistique et Culturelle, Organisation des examens).

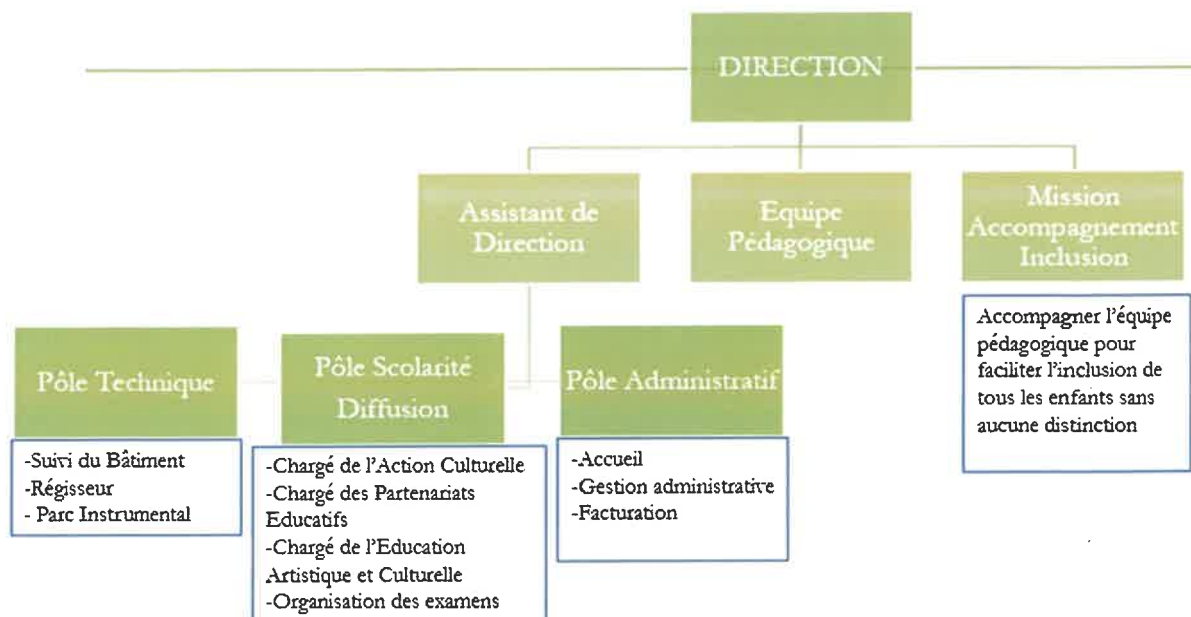
En ce qui concerne l'équipe administrative, deux agents sont présents (1,5 ETP) pendant les périodes scolaires. Pendant les vacances la présence de ces personnels sera adaptée en fonction des nécessités de services observées.

Leurs missions consistent notamment à l'accueil des familles et des élèves, au suivi administratif des dossiers élèves (y compris la facturation des inscriptions), le suivi des dossiers de prêt d'instruments, l'accompagnement administratif des actions portées par le conservatoire.

Un agent technique assure le suivi du bâtiment, la régie lors des évènements (transport et installation du matériel scénique) et le suivi du parc instrumental (1 ETP).

Enfin, il apparaît sur l'organigramme la mission d'accompagnement inclusion (référant handicap) qui est assurée pour une quotité d'une heure par semaine par une enseignante qui a suivi un cursus de formation dans ce domaine.

Organigramme du CRD



Départements et Conseil pédagogique

Concernant l'équipe pédagogique, un temps d'échanges a permis de préciser et d'adapter la définition des départements au regard de l'équipe actuelle. Cette nouvelle organisation des départements est en place depuis la rentrée de septembre 2024.

Les départements Musiques Actuelles Amplifiées et Jazz et Musiques latines sont désormais dissociés.

Les percussions font partis du départements vents, car ces disciplines sont très en lien via les orchestres et ensembles.

Le département Instruments polyphoniques comprend le piano, les accordéons (chromatique et diatonique) et la guitare classique.

Les coordinateurs de chaque département sont nommés pour l'année scolaire. Pour les années suivantes, il conviendra d'établir une règle de désignation et de rotation. Les missions des coordinateurs de départements seront décrites dans le règlement intérieur. Ils animent a minima trois réunions de leur département dans l'année.

Equipe Pédagogique



Conseil pédagogique

Le Conseil pédagogique est composé des représentants de l'équipe de direction et de l'équipe pédagogique (coordinateurs des différents départements). La présence du référent handicap sera sollicitée autant que de besoin. De plus, le Conseil pédagogique est ouvert à tous les enseignants qui souhaitent y participer.

Le Conseil Pédagogique se réunit autant que nécessaire, en fonction de l'importance des sujets à traiter, et au moins une fois par période scolaire soit cinq fois par an.

« Il participe :

- A la conception et au suivi du projet d'établissement, à la réalisation de projets spécifiques,
- A l'élaboration et à l'évolution du règlement des études,
- A la mise au point des processus d'évaluation,
- A la conception des plans de formation continue,
- A la gestion du fonds documentaire, du parc instrumental, de la ressource en matériel pédagogique,
- Au développement des systèmes et supports d'information ³»

³ Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre, 2023

Règlement intérieur

Lors de réunions de concertation pour l'élaboration du projet d'établissement, la nécessité de définir un cadre clair, de mettre en place des règles de fonctionnement, de clarifier les procédures a été évoquée.

Aussi un règlement intérieur sera rédigé, définissant les règles de fonctionnement communes à l'équipe administrative, technique et enseignante.

Règlement des études

Suite au travail réalisé concernant les parcours proposés au Conservatoire, le règlement des études sera actualisé en conséquence. Référentiel des études au Conservatoire, il présentera le contenu des cursus ainsi que leurs modalités d'évaluation, dans un document clair, permettant aux usagers d'envisager leur orientation, en lien avec leurs professeurs.

L'élaboration et le suivi du règlement des études feront l'objet d'une concertation entre l'équipe de direction et l'équipe pédagogique

7) Communiquer

Dans le cadre des groupes de réflexions, le sujet de la communication a été abordé. Un temps d'échanges avec les collègues professionnels du sujet à la Ville et à Tulle Agglo a permis de préciser les besoins dans le cadre d'une communication institutionnelle.

Il a été proposé d'adopter un mode de travail et de relations avec le service communication de la Ville sur le modèle mis en place pour la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines.

La stratégie de communication sera définie par le service communication, en lien avec le conservatoire qui s'organisera pour apporter le contenu à valoriser.

Ce travail sera mené sous la responsabilité de la direction du Conservatoire en lien étroit avec deux membres de l'équipe pédagogique volontaires déjà identifiés. Une partie de leur temps de travail sera valorisée dans ce contexte. Tous les supports pourront être utilisés y compris des réseaux sociaux dédiés.

| Actions | Délais de réalisation |
|---|------------------------------|
| Création page Facebook | Novembre 2024 |
| Nom, charte graphique, identité visuelle | 2025 |
| Valorisation des médias et supports existants | 2025 |
| Réalisation de capsules vidéos | 2025 |
| Communication interne | 2025 |

Création page Facebook

La communication numérique du Conservatoire est à mettre en place. Pour cela, une page Facebook a été ouverte en novembre 2024

Cet espace numérique permet de mettre en avant les nombreuses activités du Conservatoire, au sein de l'établissement et hors les murs, de valoriser le travail des enseignants et des élèves, et d'informer sur les projets au fil de l'année.

Les publications de la page Facebook du Conservatoire pourront être relayées sur le Facebook de la Ville pour élargir le public touché.

Nom, charte graphique, identité visuelle

Une réflexion sur le nom de l'établissement pourra être menée.

Le Conservatoire conservera ce nom, du fait de sa labellisation, véritable gage de qualité des enseignements qui y sont assurés et de la qualification des enseignants. Cependant, la question se pose quant à un sous-titre ou nom de lieu qui pourrait permettre de faire évoluer l'image de l'établissement et ainsi favoriser l'accueil de nouveaux usagers.

Un appel à idée pourrait être lancé dès le début d'année 2025

En conséquence, le logo ainsi que la charte graphique pourront être revus et actualisés, afin de décliner les différents supports de communication

L'identité visuelle du Conservatoire sera également à travailler.

En parallèle de la rénovation intérieure du bâtiment, l'une des façades pourrait accueillir une grande bâche extérieure comme support de communication.

Voici des exemples de réalisation possibles :



Valorisation des médias et supports existants

En lien avec le service communication, les relations presse seront développées. Les médias locaux seront davantage sollicités (journaux, radios, ...). Les magazines de la ville « Tulle Mag » et de l'agglo « TAM » pourront être un véritable appui à la diffusion d'information aux habitants du territoire.

Réalisation de capsules vidéo

Par son caractère ludique, dynamique et efficace, la vidéo est un support indispensable à la stratégie de communication du Conservatoire.

Des capsules vidéo pourront être réalisées par le service communication de la ville de Tulle pour présenter et valoriser les activités du Conservatoire.

Ces courts extraits seront ensuite diffusés via les réseaux sociaux du Conservatoire et de la ville.

Communication interne

La communication interne au Conservatoire sera améliorée sous deux angles :

- La communication aux familles, la transmission des informations. Un écran d'accueil installé au 2^e étage renseignera sur les cours, les projets, les événements. La diffusion de photos ou extraits vidéos assurera un « retour sur ... » les concerts et spectacles venant de se dérouler.
- La communication au sein du Conservatoire, entre les équipes administrative, technique et enseignante. Les canaux de communication, procédures et outils partagés seront élaborés en concertation pour une communication efficiente.

III) Modalités de suivi du projet

Le projet d'établissement fera l'objet d'un suivi, en fonction des actions engagées, par :

- Le Conseil de Direction de la collectivité
- Le Conseil pédagogique du Conservatoire
- Le Conseil d'établissement

Un bilan à 3 ans sera présenté en Conseil Municipal (2028) afin de pouvoir ajuster la suite des actions à mener. Pour réaliser ce bilan et affiner la continuité du projet, la concertation de tous les acteurs sera favorisée.

Conclusion

Ce projet d'établissement traduit la volonté de la ville de Tulle de maintenir un établissement labellisé « Conservatoire à Rayonnement Départemental ». Il doit permettre de répondre aux critères définis par le ministère de la Culture.

Ce projet s'inscrit dans la politique culturelle portée par la ville de Tulle.

Il fera l'objet d'échanges et de concertation dans sa mise en œuvre.